

PROJET DE LOI

adopté

le 21 juin 1994

N° 171

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 441 et 522 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part, signé le 4 octobre 1993, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 21 juin 1994.

Le Président,
Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 441 (1993-1994), Sénat.